

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 29 août 2018 à 18 heures 00

REÇU

le 04 SEP. 2018

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Date de convocation :

21 août 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet

Radar pédagogique. 10
BT 413.

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, VEYRIES Nadine, NOE Liliane, Mrs MAURETTE Bernard, VALLE Anthony, SALES André, SIBRA Gérard. Absent avec procuration : DELORT Thierry procuration à MAURETTE Bernard. Absent : Mr BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a retenu la demande de mise à disposition de deux radars pédagogiques dans les conditions suivantes :

•Part SDEHG	2 750 €
Part restant à la charge de la commune	2 750 €
Total pour 1 radar solaire et 1 radar réseau éclairage	5 500 €

Les radars seront posés suivant le plan de localisation joint en annexe.

Les radars répondront au cahier des charges joint en annexe. S'agissant d'une mise à disposition la maintenance sera prise en charge en totalité par le SDEHG.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la mise à disposition des deux radars pédagogiques dans les conditions proposées par le SDEHG.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Au registre

sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 31 août
2018.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 30 août 2018

Le Maire

